



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure visant la propriété au 477 route de l'Église.

Le projet consiste à construire un garage isolé d'une superficie de 119 mètres carrés au total.

Le projet est dérogoire à l'élément suivant :

- Article 5.3.1.2 du règlement de zonage en vigueur qui décrit les superficies et hauteurs maximums des bâtiments complémentaires. Le projet est dérogoire de 4 mètres carrés puisque le règlement autorise une superficie maximale de 115 mètres carrés pour ce type de bâtiments complémentaire sur un terrain d'une superficie entre 3000 et 4999 mètres carrés;

Le Conseil statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 avril 2023 au 268 rue Principale. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Mathieu Roy  
Directeur-général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, MATHIEU ROY, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Issoudun, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 9h et 17h le 20<sup>e</sup> jour de mars 2023 et mis sur le site internet à pareil date.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20 mars 2023.

Mathieu Roy  
Directeur général et greffier-trésorier